

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Rejeté

N° DN374

AMENDEMENT

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« Puisque le Gouvernement entend respecter les trajectoires budgétaires en matière de défense fixées dans le cadre de l'OTAN, un débat suivi d'un vote est organisé au Parlement tous les cinq ans et qui porte sur les orientations de la politique de la France au sein de l'OTAN. Ce débat porte notamment sur l'opportunité du maintien de la France au sein du commandement militaire intégré de l'alliance atlantique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI propose d'inclure une réflexion sur le rôle de l'OTAN dans la définition de la stratégie de défense de la France.

L'actualisation de la loi de programmation militaire engage des moyens financiers et capacitaires supplémentaires, sans pour autant expliciter clairement le cadre stratégique dans lequel ces efforts

s'inscrivent. Or, une part significative des orientations retenues, qu'il s'agisse des formats d'armée, des objectifs capacitaires ou des priorités opérationnelles, répond à des standards et à des engagements définis dans le cadre de l'OTAN, sans que ce choix ne fasse l'objet d'un débat démocratique explicite.

Dans ce contexte, il apparaît indispensable d'interroger la place et le rôle de l'OTAN dans notre stratégie de défense, ainsi que les conséquences de cet alignement sur l'autonomie stratégique de la France.

Cet amendement vise ainsi à garantir que les choix structurants en matière de défense soient éclairés par un débat démocratique, afin d'assurer la cohérence, la souveraineté et l'indépendance de la politique de défense de la France.